

Ce document contient des renseignements essentiels sur les parts de série FNB du Fonds d'opportunités de crédit alternatif Ninepoint (le « fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Ninepoint Partners LP au 1 866 299-9906 ou à l'adresse [invest@ninepoint.com](mailto:invest@ninepoint.com), ou visitez le [www.ninepoint.com/fr](http://www.ninepoint.com/fr).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Ce fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou appliquer des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux autres types d'OPC. Les stratégies qui le distinguent de ces OPC sont les suivantes : l'utilisation accrue de dérivés aux fins de couverture et autres que de couverture, la capacité accrue de vendre à découvert des titres et la capacité d'emprunter des fonds à des fins de placement. Ces stratégies seront appliquées conformément aux objectifs et stratégies du fonds; toutefois, selon la conjoncture du marché, elles pourraient accroître le risque de perte ou diminuer la valeur de votre placement.

### BREF APERÇU

|   |  |                                       |   |
|---|--|---------------------------------------|---|
| <b>Date de création de la série :</b>           | 11 mai 2021                            | <b>Gestionnaire du fonds :</b>        | Ninepoint Partners LP                                 |
| <b>Valeur totale du fonds au 31 mars 2026 :</b> | 100,03 millions \$                     | <b>Gestionnaire de portefeuille :</b> | Ninepoint Partners LP                                 |
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>       | 1,57 %                                 | <b>Distributions :</b>                | Mensuelles et annuelles, en décembre (le cas échéant) |
|   | 1,32 %, avant la prime d'encouragement |                                       |   |

### Information sur les opérations (12 mois se terminant le 31 mars 2026)

|                           |                   |   |          |
|---------------------------|-------------------|---|----------|
| <b>Symbole boursier :</b> | NACO              | <b>Volume quotidien moyen :</b>         | 1 263,29 |
| <b>Bourse :</b>           | Bourse de Toronto | <b>Nombre de jours de négociation :</b> | 236      |
| <b>Monnaie :</b>          | Dollars canadiens |   |          |

### Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 31 mars 2026)

|                             |                 |                                       |        |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------------------|--------|
| <b>Cours du marché :</b>    | 16,97-17,49     | <b>Écart acheteur-vendeur moyen :</b> | 0,62 % |
| <b>Valeur liquidative :</b> | 16,9814-17,4116 |                                       |        |

### DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Le fonds vise à procurer un rendement total à long terme en investissant dans différents titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux en vue de réaliser des gains à court et à long terme. Le fonds n'est soumis à aucune restriction en ce qui a trait aux régions géographiques, aux secteurs industriels, aux catégories d'actifs ou à la capitalisation boursière.

Le fonds utilise l'effet de levier. L'effet de levier résultera d'emprunts de fonds, de dérivés et de ventes à découvert. L'effet de levier utilisé par le fonds ne doit pas excéder 300 % de la valeur liquidative du fonds.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

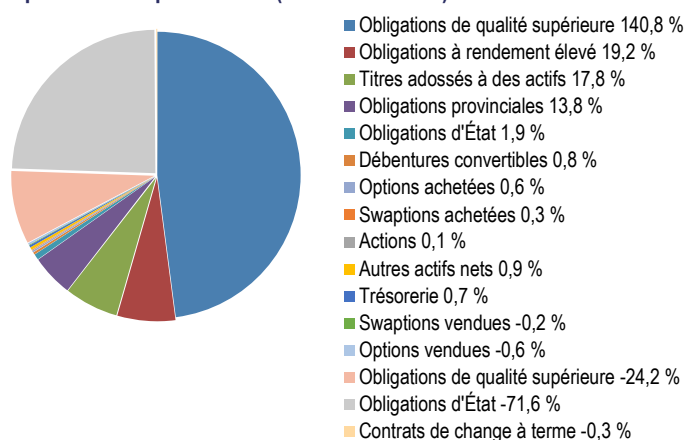
### Dix principaux placements (au 31 mars 2026)

|  |         |
|--|---------|
| 1. Gouvernement du Canada, 0,000 %, 20-05-2026                   | 17,0 %* |
| 2. Gouvernement du Canada, 0,000 %, 17-06-2026                   | 15,9 %* |
| 3. Gouvernement du Canada, 0,000 %, 02-07-2026                   | 9,2 %*  |
| 4. Province d'Ontario, 3,450 %, 02-06-2045                       | 7,2 %   |
| 5. Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,200 %, 07-04-2032  | 5,5 %   |
| 6. Billets du Trésor des États-Unis, 3,625 %, 15-05-2026         | 5,3 %*  |
| 7. Gouvernement du Canada, 0,000 %, 08-04-2026                   | 5,0 %*  |
| 8. La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 03-05-2032             | 5,0 %   |
| 9. Real Estate Asset Liquidity Trust, 6,264 %, 12-12-2041        | 4,5 %   |
| 10. Algonquin Power & Utilities Corporation, 4,750 %, 18-01-2082 | 4,4 %   |

\* Position vendeur

|  |                |
|--|----------------|
| <b>Pourcentage total des dix principaux placements</b> | <b>-25,8 %</b> |
| <b>Nombre total de placements</b>                      | <b>120</b>     |

### Répartition des placements (au 31 mars 2026)



**QUELS SONT LES RISQUES ASSOCIÉS À CE FONDS?**

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

**NIVEAU DE RISQUE**

Ninepoint Partners LP estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques associés à un placement dans l'OPC? » dans le prospectus simplifié du fonds.

**AUCUNE GARANTIE**

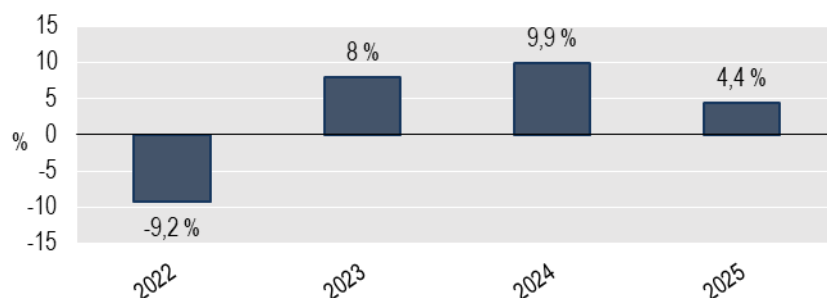
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section vous indique le rendement des parts de série FNB du fonds au cours des 4 dernières années civiles, calculé en fonction de la valeur liquidative du fonds. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

**Rendements annuels**

Ce graphique indique le rendement des parts de série FNB du fonds au cours des 4 dernières années civiles. La valeur du fonds a diminué pendant 1 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés au fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

**Meilleur et pire rendement sur 3 mois**

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de série FNB du fonds sur 3 mois au cours des 4 dernières années civiles et jusqu'au 31 mars 2026. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

|                           | Rendement | 3 mois terminés | Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période |
|---------------------------|-----------|-----------------|--|
| <b>Meilleur rendement</b> | 5,56 %    | 31 janvier 2024 | Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 055,63 \$.             |
| <b>Pire rendement</b>     | -4,57 %   | 29 avril 2022   | Votre placement chuterait pour s'établir à 954,30 \$.                  |

**Rendement moyen**

Au 31 mars 2026, une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans les parts de série FNB du fonds au moment de la création de la série détiendrait aujourd'hui 1 145,11 \$, ce qui donne un rendement composé annuel de 2,81 %.

## NÉGOCIATION DES PARTS DE SÉRIE FNB

Les séries négociées en bourse détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des séries négociées en bourse :

### Établissement du prix

Les séries négociées en bourse ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

### Cours du marché

- Les séries négociées en bourse sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements d'un fonds peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts négociées en bourse. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts négociées en bourse si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée écart acheteur-vendeur.
- En général, plus cet écart est petit, plus la série négociée en bourse est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

### Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les séries négociées en bourse ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements d'un fonds à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

### Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts négociées en bourse au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts négociées en bourse.

### Moment de l'opération

En général, le cours du marché des séries négociées en bourse fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

## À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ?

Le fonds convient aux investisseurs qui veulent être exposés à la possibilité d'une plus-value du capital qu'offrent les marchés des titres à revenu fixe au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde.

**⚠** N'investissez pas dans ce fonds si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

## UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, du type de gains (c.-à-d. revenu ou gains en capital) et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série FNB du fonds. Les frais, y compris les commissions, peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les séries, les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts de série FNB du fonds. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des fonds sans commission ou exigent un investissement minimal.

**2. Frais du fonds****Taux annuel (en % de la valeur du fonds)**

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 31 décembre 2025, les frais du fonds s'élevaient à 2,12 % de sa valeur, ce qui correspond à 21,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

|   |        |
|---|--------|
| <b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b><br>Il s'agit du total des frais de gestion, de la rémunération au rendement et des frais d'exploitation du fonds. | 1,57 % |
| <b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b><br>Il s'agit des frais de transactions du fonds.  | 0,55 % |
| <b>Frais du fonds</b>   | 2,12 % |

**Rémunération au rendement**

Le fonds verse à Ninepoint Partners LP une rémunération au rendement trimestrielle égale à 10 % de l'excédent du rendement de la valeur liquidative par part de la série au cours du trimestre civil sur le seuil précédent. Le « seuil » est la somme de la valeur la plus élevée entre i) la valeur liquidative par part initiale et ii) la valeur liquidative par part à la fin du dernier trimestre civil pour lequel une rémunération au rendement a été versée, compte tenu de toutes les distributions payées au cours de ce trimestre civil et de la rémunération au rendement versée pour ce trimestre, et 0,75 % pour la même période (le « taux de rendement minimal »). Malgré ce qui précède, si le rendement d'une série donnée de parts au cours d'un trimestre civil est positif, mais inférieur au taux de rendement minimal, le seuil du trimestre civil suivant sera rajusté à la hausse afin de rendre compte de cette augmentation de la valeur liquidative par part de cette série, jusqu'à ce qu'une rémunération au rendement soit versée et que le seuil soit réinitialisé. Si le rendement d'une série donnée de parts au cours d'un trimestre civil est négatif, aucun rajustement ne sera apporté au seuil du trimestre civil suivant, de sorte qu'il sera identique à celui du trimestre civil précédent.

**Commission de suivi**

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts de série FNB du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard de la série FNB du fonds.

**ET SI JE CHANGE D'IDÉE?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**RENSEIGNEMENTS**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié ou d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Ninepoint Partners LP ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du fonds.

Ninepoint Partners LP  
Royal Bank Plaza, Tour Sud  
200, rue Bay, bureau 2700, C.P. 27  
Toronto (Ontario) M5J 2J1

Téléphone : 416 943-6707

Télécopieur : 416 628-2397

Courriel : [invest@ninepoint.com](mailto:invest@ninepoint.com)

Site Web : [www.ninepoint.com/fr](http://www.ninepoint.com/fr)

Sans frais : 1 866 299-9906